

Rhône-Alpes ^{Région}

LA CITOYENNE

explora

SUP

Document d'information
2009-2010

Avec l'aide de la Région
partez en stage ou
en formation à l'étranger

Étudiants et
apprentis du supérieur

LA BOURSE **explo**ra SUP



Vous êtes étudiant ou apprenti inscrit dans un établissement rhônalpin d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat et délivrant des diplômes habilités. Vous souhaitez donner une réelle plus value à votre cursus et faire décoller votre CV... La Région peut vous aider en vous proposant une bourse pour suivre une formation ou un stage à l'étranger dans le cadre de vos études en Rhône-Alpes.

QUELLE AIDE ?

La bourse Explo'ra sup permet d'accompagner financièrement un stage ou un échange académique à l'étranger.

Le séjour doit prendre place dans le cadre d'un cursus sanctionné par un diplôme d'Etat, un titre homologué par l'Etat français ou inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles, de niveau 3 à 1 (niveau L2 à M2), ou encore d'un DUETI. Votre mobilité doit, par ailleurs, être prévue au règlement des études et/ou validée par des crédits capitalisables. Le financement régional ira de 1 à 5 mois pour un stage et jusqu'à 9 mois maximum pour une formation.

POUR QUI ?

Sont éligibles :

- ▶ **Les étudiants et apprentis inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de Rhône-Alpes.** L'étudiant doit, au moment où il effectue sa mobilité, avoir validé un cursus universitaire d'une année complète (soit deux semestres) dans un établissement d'enseignement supérieur rhônalpin.

QUELLES DESTINATIONS POSSIBLES ?

Toutes les destinations à l'étranger sont possibles. Les Départements, Territoires et autres collectivités d'Outre-Mer ne sont pas éligibles à cette procédure.



COMMENT ?

Vous devez prendre contact avec le service des relations internationales de votre établissement ou de votre composante pour connaître la procédure de candidature. Aucune demande directe auprès de la Région n'est examinée.

Attention, votre établissement dispose d'un nombre défini de bourses Explo'ra sup. Ce dernier doit donc opérer une sélection et une répartition parmi les candidats. L'attribution d'une bourse Explo'ra sup n'est donc pas automatique. D'autre part et afin de permettre à un maximum d'étudiants de votre établissement de partir, elle pourra également ne pas couvrir l'intégralité de la durée de votre mobilité.

Pour que votre projet ait un maximum de chance d'être retenu, il faut donc le préparer plusieurs mois à l'avance, en lien avec votre établissement, même si vous ne connaissez pas encore de manière précise votre lieu de séjour.

COMBIEN ?

La bourse Explo'ra sup est d'un montant de 95 € par semaine soit 380 € mensuels.

Les étudiants boursiers d'Etat sur critères sociaux ou boursiers à taux zéro l'année précédant la mobilité et/ou l'année de la mobilité perçoivent par ailleurs une aide complémentaire d'un montant forfaitaire de 530 €. Les étudiants handicapés en bénéficient également.

Pour en savoir plus sur la bourse Explo'ra sup et lire le règlement complet,



consultez le site www.rhonealpes.fr




ou rendez-vous au bureau des relations internationales ou à l'administration générale de votre établissement.


LE SAVIEZ-VOUS ?

Les étudiants d'origine Rhône-Alpine inscrits dans une autre région française peuvent également bénéficier d'une bourse Explo'ra sup.

Vous avez passé votre baccalauréat en Rhône-Alpes et vous (ou vos parents) êtes toujours domicilié(s) en Rhône-Alpes. Vous continuez vos études dans une autre région française, dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat et délivrant des diplômes habilités. La Région peut également vous aider grâce à la Bourse Explo'ra sup - pour étudiants rhônalpins inscrits dans une autre région française. Cette aide vous permettra de suivre une formation ou un stage à l'étranger dans le cadre de vos études.

Par ailleurs, en plus d'**Explo'ra sup**, la Région Rhône-Alpes a mis en place d'autres dispositifs pour vous accompagner tout au long de vos études :

 la **bourse Explo'ra initial** pour les lycéens, apprentis du secondaire, et élèves inscrits en CAP, BEP, BAC PRO, BTS, FCIL

 la **bourse Explo'ra doc** pour les doctorants et jeunes chercheurs.



Pour pouvoir en bénéficier, renseignez-vous sur le site internet de la région Rhône-Alpes : www.rhonealpes.fr

Conseil régional Rhône-Alpes
78, route de Paris - BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex
Téléphone : 04 72 59 40 00
Télécopie : 04 72 59 42 18

www.rhonealpes.fr

Rhône-Alpes Région



Conception graphique : AVANT PREMIERE DESIGN GRAPHIQUE
30 000 exemplaires - Décembre 2008 - Imprimerie des Deux-Points